

# Compte-rendu du Conseil d'Administration du 15/10/2024 par les élu-es de la liste « Penser et agir ensemble » (liste soutenue par l'intersyndicale)

## Présent-es :

Représentant-es de la direction : Emmanuel Trizac, Emmanuelle Boulineau, François Roudier, Christine Detrez, Stéphane Parola, Cécile O'Brien, Yasmina Chams, Luc Ria. DAJL : Renaud Samuth, Hervé Plestan, Nabila Akel, Elisa Brixner. Agent comptable : Jean-François Peiro. Représentant-es étudiant-es : Jules Gaignette et Marie de Sainte Marie. Représentant-es de la liste indépendante pour la collégialité académique : Samir Merabet, Mathieu Couttenier, Emmanuelle Picard, Karine Bécu-Robinault. Représentant-es de la liste « Penser et agir ensemble » : Camille Borne, Claude Gautier, Chloé Journo. Membres nommés : Virginie Lobbedey (Conseillère présidente de chambre régionale des comptes à la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes), Jean-Yves Koch (Cap Gemini), Bruno Berge (Laclarée), Laurent Coulon (institutions partenaires : Collège de France). Rédacteur du procès-verbal.

20 votant-es

## Les points les plus discutés lors de ce CA (vote) :

- **Le budget rectificatif 2024**
- La révision triennale du **RIFSEEP**, régime indemnitaire pour les personnels BIATSS

Le détail de l'ordre du jour est donné ci-après.

## 0. Points d'actualité par le Président

**La Fête de la science**, organisée cette année sur deux sites : sur place, à l'ENS de Lyon, et à l'Hôtel de Ville. Un succès, avec une implication forte des sciences humaines et sociales et un public varié. À cette occasion, **l'exposition « La science taille XX elles »** a été présentée dans l'Atrium.

**Prix Jeunes talents France L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la Science** : deux lauréates de l'ENS, Amélie Joly (biologie, IGFL) et Lise Morlet-Decarnin (physique, LPENSL).

Le CNRS a lancé un programme « **Recherches à risque et à impact** » : deux chercheurs de l'école coordonnent deux des douze programmes lauréats (Nicolas Schabanel, informatique, LIP) et Mickaël Bourgoïn (physique, LPENSL).

## I. Partie A (sujets d'orientation générale qui font l'objet d'une présentation orale et d'un échange)

### I.1. Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2024

**Vote POUR à l'unanimité (1 abstention).**

### I.2. Budget rectificatif 2024

Présentation par **Aude Verneau, Kevin Pollet-Guiffroy, Riad Maafoune** (Direction des Affaires Financières). Une présentation détaillée a été faite en Commission des finances (le 10/10/2024) : cette présentation en CA est plus synthétique, et axée sur les **enjeux les plus significatifs - masse salariale, opérations immobilières et contrats de recherche.**

### Qu'appelle-t-on « Budget rectificatif » ?

Le **budget** est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses, ainsi que les emplois. Le budget doit être  **voté chaque année** , et il détermine les recettes, les dépenses et les emplois  **pour 1 an** .

- **Le budget initial (BI)**  de l'année N est préparé en fin d'année N-1, et soumis au vote du CA en décembre de l'année N-1. Il s'agit d'une  **prévision** .
- **Le budget rectificatif (BR)**  de l'année N est préparé en cours d'année N et soumis au vote du CA en octobre de l'année N. Il s'agit toujours d'une  **prévision**  pour l'année en cours, mais  **ajustée**  par rapport au BI avec de nouvelles données inconnues au moment de l'élaboration du BI.
- **L'exécution budgétaire**  de l'année N est calculée en début d'année N+1, et le compte financier de l'année N est soumis au vote du CA en mars de l'année N+1. Il s'agit désormais  **non plus d'une prévision, mais des comptes effectivement observés** .

Pour rappel, l'**exécution 2023** présentait un **déficit de -4,26 millions d'euros (M€)**, expliqué par le reste à charge, pour l'établissement, après prise en compte des **facteurs exogènes** (sur lesquels l'établissement n'a pas la main) : hausses des prix de l'énergie, revalorisations salariales et primes exceptionnelles. **Le coût de ces facteurs exogènes n'a pas été compensé intégralement par l'État**, ce qui explique ce reste à charge pour l'établissement. Autrement dit, si toutes ces mesures étaient compensées à 100% par l'État, l'ENS de Lyon serait à l'équilibre, mais n'aurait pas d'excédent comme c'était le cas les années pré-inflation.

Ce déficit vient abaisser la **trésorerie** et le **fonds de roulement** de l'établissement, ce qui est préoccupant.

Le **BI 2024** présentait un **déficit de -9,3M€**. Le **BR 2024** présente lui un **déficit de -3,24M€**, ce qui constitue une nette amélioration par rapport au BI, liée en particulier à :

- Des **recettes supplémentaires**, dont 2,45M€ de recettes de l'État (mais pas toutes pérennes : elles sont renégociées régulièrement) et des recettes propres ;
- Une **réduction des dépenses prévisionnelles d'énergie** de 2,8M€ dues à l'évolution des coûts.

Ici encore, l'estimation du **reste à charge des facteurs exogènes** (dépenses énergétiques, hausse du SMIC et revalorisations salariales) est de **3,9M€** : si toutes ces mesures étaient compensées à 100% par l'État, l'ENS de Lyon serait à l'équilibre, voire légèrement excédentaire.

### Question soulevées :

**En quoi consistent les recettes propres ?** Ce sont principalement les recettes liées au cycle d'exploitation de l'ENS de Lyon (loyers des résidences étudiantes, refacturation des frais infrastructures CROUS...), mais aussi celles réalisées par les structures dans le cadre de leur activité (contrats de recherche dont préciput ANR, prestations...). Ces recettes pourraient être augmentées, par exemple si on augmentait la location de l'amphi Mérieux.

**En quoi consiste la subvention pour charges de service public (SCSP) ?** Il s'agit de la subvention accordée par le ministère à l'établissement, en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle comprend **une part dite « sociée »**, pérenne d'une année à l'autre, et **une part dite « pour actions spécifiques »**, ponctuelle. Le **dialogue de performance** (discussion budgétaire avec le rectorat, qui assure le contrôle budgétaire de l'établissement) permet d'obtenir des recettes supplémentaires non « sociées », après présentation de la stratégie de l'établissement (par exemple, soutien supplémentaire accordé pour la mise en place du CPES). Ce dialogue de performance sera remplacé les années prochaines par le **COMP (Contrat d'objectifs, de moyens et de performance, voir CA de juillet 2024)**.

*On est bien ici au cœur du mode de gestion des universités inspiré du New Public Management, avec, entre autres, le développement de contrats d'objectifs et de moyens avec l'État qui instituent un lien important entre le calcul des budgets des établissements et leurs résultats, ou « performances ». Ce modèle économique issu de monde de la gestion privée entre en contradiction avec les principes des services publics, créant des injonctions paradoxales fortes pour les gouvernances et les personnels (voir [cet article récent](#) publié dans The Conversation).*

**Intervention de Camille Borne :** Malheureusement, nous votons de nouveau un budget rectificatif négatif. Nous insistons sur l'impact sur la vie quotidienne, - par exemple sur les recrutements, le maintien des CDD, etc. Il y aura des répercussions sur les conditions de travail du personnel et des étudiant-es. Par exemple, l'une des premières conséquences est la suppression de la prime de Noël (RIFSEEP – CIA, complément indemnitaire annuel) pour la première fois. Quelles sont les coupes que l'établissement prévoit de faire ?

**Premier niveau de réponse :** ce n'est pas sur une année que l'on pourra résorber ce déficit ; chaque année de nouvelles mesures exogènes viennent grever les efforts. Il y a trois volets à considérer : fonctionnement, investissement, masse salariale. L'énergie concentrera nos efforts pour le volet « fonctionnement ». Pour l'investissement, il faudra maîtriser et planifier dans le temps ; il y aura des incidences sur le fond de roulement. Pour l'emploi, chaque cas sera étudié au plus près : les retours, les remplacements (au juste besoin), départ des titulaires ; il n'y aura rien de systématique.

**Réponse du Président :** nous faisons face à un manque de soutien de l'État ; nous n'opposerons pas soutenabilité de gestion et soutenabilité humaine. Au sujet du CIA : la revalorisation du RIFSEEP tient compte de la suppression de la prime de Noël.

**Intervention des représentant-es étudiant-es :** conséquences concrètes comme le gymnase de Monod, la résidence Bonnamour, etc.

**La question des « recettes » à aller chercher est posée de nouveau :** mise en place d'une fondation, volonté de valoriser le patrimoine immobilier (comme l'Amphi Mérieux, dont la location rapporte 5000€ par jour). Camille Borne réagit en soulignant que notre établissement n'est pas une entreprise qui devrait chercher des fonds mais bien un établissement public. Le désengagement de l'État nous met dans des situations difficiles, intenable. Réponse du Président : nous devons faire au mieux pour garder le contrôle de notre destin et éviter une mise sous tutelle où chaque décision serait soumise à un contrôle budgétaire strict.

**Vote : 12 POUR, 8 ABSTENTIONS.**

### **I.3. Revalorisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Présentation par **Yasmina CHAMS (DRH)**. Révision triennale 2024-26, issue de longues négociations dans les instances sociales. Pour rappel, chaque établissement est autonome dans la définition des modalités du régime indemnitaire, à l'intérieur d'un cadre imposé. **Rattrapage progressif du retard à l'ENS, avec une augmentation de 22%, dans un contexte budgétaire contraint.**

**Intervention de Camille Borne :** remerciements et un constat d'amélioration du climat de discussion et la « prise en compte de la plupart de nos revendications ».

**Quelques remarques du Président :** souligne la concertation, et le vrai travail qui a été fait par le service des ressources humaines et par les représentant-es du personnel. Remerciements. **C'est un enjeu d'attractivité, de reconnaissance et de fidélisation.** Lecture d'un extrait de la lettre du recteur. **Le recteur n'approuve pas cette augmentation**, et défend ainsi la soutenabilité budgétaire de l'établissement au détriment à la soutenabilité humaine.

**Question de Samir Merabet :** Pourquoi ne pas inverser le montant des primes versées aux personnels de catégorie A, B et C, pour contribuer à réduire les écarts de revenus ? **Réponse :** les planchers et plafonds sont fixés de façon réglementaire pour chaque corps et groupe de fonction, en lien en particulier avec le niveau de responsabilité assumé par l'agent·e.

*Nous saluons l'esprit de cette proposition, qui irait vers plus d'égalité et de solidarité entre les corps, et qui pourrait être étendue aux primes versées aux chargé·es de recherche et maître·sses de conférence par rapport aux directeur·rices de recherche et professeur·es des universités.*

**Vote POUR à l'unanimité.**

#### **I.4. Rapport social unique 2023**

Suite à la présentation synthétique du rapport, **Camille Borne** souligne plusieurs points de vigilance, déjà discutés dans les instances sociales :

- Sur l'**égalité femme / homme**, encore de nombreux indicateurs sont loin de la parité. Pour exemple, la répartition des professeurs : 73% d'hommes contre 27% de femmes. Même constat pour les fonctions d'encadrement. La précarité touche par ailleurs d'avantage les femmes. En conséquence, les écarts de rémunération entre femmes et hommes, à statut égal, sont importants (200€ environ pour les BIATSS, 400€ environ pour les enseignant·es-chercheur·es).
- Sur la **progression constante du taux de contractuels** parmi les personnels, et donc de la précarité.
- Sur la **participation de collègues étrangers** aux statistiques : l'immigration est une chance pour notre établissement, et notre pays.

**Vote POUR à l'unanimité.**

## **II. Partie B (Sujets techniques qui peuvent sur demande faire l'objet d'une présentation orale et d'un échange)**

### **II.1. Modalités de contrôle des connaissances (MCC)**

**Intervention des représentant·es-étudiant·es**, qui explicitent leur demande initiale de **clarification et d'explicitation** des MCC, qui a pu être perçue comme une demande de rigidification par certain·es membres du corps enseignant. **Mathieu Couttenier** confirme qu'il s'agit d'une rigidification, d'une perte de flexibilité au détriment des étudiant·es sur certains aspects (stages par exemple), et souligne le manque de représentativité des élu·es étudiant·es sur cette question. **Samir Merabet**, représentant non enseignant au CEVE, indique que vues de l'extérieur, les demandes des étudiant·es sur la clarification des MCC ont semblé raisonnables, et déplore la réaction peut-être trop rude de certain·es membres du corps enseignant. Les échanges se poursuivent.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### **II.2. Création d'un fonds Enseignement**

Présentation par **Emmanuelle Boulineau (VPE)**. Il s'agit avant tout d'une **ligne budgétaire, permettant de flécher vers la VPE les recettes émanant des décharges d'enseignement** (IUF, délégations, ERC, ANR JC/JC, etc.) pour permettre de garantir la continuité des enseignements (prise en charge du coût associé

aux enseignant·es contractuel·les – ACE, ATER – et aux vacances). La philosophie est donc différente de celle du fonds recherche : il n'y aura pas d'appel à projet pour la distribution de ces fonds.

**Chloé Journo** pose la question des **modalités de distribution des fonds**, en lien en particulier avec une mention du COMP qui indique le financement d'« enseignements dans des filières à forte portée scientifique et sociétale ». Le Président indique que ces fonds sont en pratique déjà distribués pour assurer la continuité des enseignements, il s'agit essentiellement de pouvoir mieux suivre ces flux.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### **II.3. Engagement étudiant**

Présentation par **Emmanuelle Boulineau (VPE)**. L'idée est de rendre plus lisible la validation de l'engagement étudiant dans le diplôme de l'ENS (ou les autres diplômes délivrés par l'ENS pour les étudiant·es non normalien·nes), en conformité avec la loi.

Prise de parole des **représentant·es-étudiant·es**.

**Chloé Journo** propose une modification mineure du texte (pour les CPES), et demande combien d'étudiant·es sollicitent actuellement cette validation. Le chiffre est d'environ 40, mais seule une vingtaine d'étudiant·es vont au bout de la procédure (rapport de 5 à 10 pages). Les **représentant·es-étudiant·es** demandent à ce que le calendrier soit rappelé aux étudiant·es et la publicité de ce dispositif accentuée.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### **II.4. Règlement relatif aux normaliens élèves admis à titre étranger : abrogation de la délibération n°6 du 17 octobre 2019**

Mise au vote de l'abrogation de la disposition 2019 (voir CA de septembre), mais il y aura des discussions futures sur la question du financement de ces normalien·nes élèves admis·es à titre étranger.

**Vote POUR à l'unanimité.**

### **II.5. Construction de la future résidence Debourg**

Présentation par **Richard Mikolajczyk (Directeur Patrimoine)**.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est confiée, à titre gratuit, au CROUS en tant que **maître d'ouvrage unique** de l'opération.

**Vote POUR à l'unanimité.**

**Modification du projet** : gymnase « coque-vide » (voir CA de septembre) et suppression du Centre de Santé (relocalisé dans d'autres locaux).

**Vote POUR à l'unanimité.**

**Camille Borne** pose la question du relogement des étudiant·es pendant les travaux (durée prévisionnelle : 3 ans). **Réponse** : en effet, il y aura une pénurie de logement. Quant à l'attribution des logements, il y a des critères, comme le handicap, les mineurs, les boursiers, les primo-arrivants, les agrégatifs sans ressources. Pour l'instant, pas de projection claire.

**Question sur le « Centre de Santé »** : quel lien avec le centre de soin prévu par la COMUE ? **Réponse** : la COMUE ouvre un centre de soin, le « 102 », au 102 rue de Marseille. L'ENS conserve l'idée d'un Centre de Santé propre, mais dans des locaux encore à définir.

**Mathieu Couttenier** : peu de places vélos (**réponse** : **les chiffres concernent les places CROUS, l'ENS ajoutera des places spécifiques**) ; problème de bruit pendant les travaux (**réponse** : *a priori* limité, problème en revanche pour l'installation et le fonctionnement du **cryomicroscope électronique, prévu dans le parking au sous-sol**).

**Emmanuelle Picard** : point sur la sur-fréquentation du CROUS : surmenage ; 800 repas pour le midi et de fait 1300 repas. Problème de sous-dimensionnement.

**Chloé Journo** : demande un point d'information au sujet de la résidence et des étudiant-es du CPES : sont-ils éligibles ? **Réponse** : logements réservés à proximité du lycée du Parc.

Demande des **représentant-es étudiant-es** : quand un-e étudiant-e quitte son appartement (hors marché de l'ENS), qu'il en informe les nouveaux arrivant-es pour assurer une solidarité face aux difficultés attendues.

## **II.6. Modalités de vote des commissions CVEC : proposition de modification de l'article 9-3 du règlement intérieur de l'ENS de Lyon**

Il n'y a pas d'objection au principe à la possibilité de procuration. C'est donc accepté. Il y aura des occasions d'en reparler lors de la discussion sur le RI (généralisation du principe de procuration : plus de flexibilité pour favoriser l'engagement dans les instances).

## **III. Points d'information**

### **III.1. Intervention d'Isabelle Vauglin, astrophysicienne et présidente de « Femme et sciences »**

Avec Florence Françon, chargée Mission égalité et non-discrimination.

Quelques points notés :

- Effets désastreux de la **réforme du lycée** sur le taux de filles qui suivent des enseignements scientifiques, et de maths en particulier, en terminale. On revient à des chiffres de 1965 (alors que la part des filles bachelières est bien supérieure aujourd'hui).
- Critique de l'usage de la notion d'**autocensure** (responsabilité reportée sur les filles elles-mêmes).
- Accent sur les stéréotypes de genre, qui affectent la **performance** (et non les compétences). Les consignes de falsification (ex : sachez que l'on n'observe pas de différence entre les filles et les garçons) peuvent atténuer les effets de ces stéréotypes.

**Intervention du Président**, sur des données quantitatives spécifiques aux CPGE et à la sélection sur concours. Exemple de l'INSA (école post-bac) : plus l'école est sélective, plus il y a de femmes. À comparer avec les écoles post-CPGE (post-prépa) : effet inverse. Il y a donc **un effet CPGE très fort**. L'écart de performance croit durant les deux années de CPGE. À cela s'ajoute **un effet « jour J »** : à niveau égal, la réussite est moindre aux concours pour les femmes.

Discussions sur les initiatives à l'ENS : **Girls can code** (initiative maintenant partagée avec AliENS (Association pour la Libre Informatique à l'ENS de Lyon), journée **Filles, maths et informatique, une équation lumineuse**).

Question sur la pertinence des **quotas**, sur celle des *safe spaces* en **non-mixité**.

### Points abordés rapidement en fin de conseil

#### III.2. Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)

#### III.3. Evolution de l'organisation de l'ENS de Lyon : restitution des groupes de travail

#### III.4. Démissions d'élèves

**Note** : Anonymisation des candidat-es. Il est proposé de supprimer la mention de la civilité (Mme / Mr) dans le document soumis au CA à l'avenir.

### Questions diverses

Suite à des questions posées par **Chloé Journo**, quelques éléments de réflexion :

- Pour le **second concours** : la mise en oeuvre uniquement en SEE est historique en effet, et pourrait être reconsidérée. Cette voie d'admission sur statut de normalien-ne élève pour des étudiant-es issu-es de la filière universitaire est en effet un levier intéressant pour diversifier l'origine de nos élèves.
- Pour les **normalien·nes admis à titre étranger**, quelques chiffres : 28 admissions sur 10 ans, dont environ un tiers en Mathématiques, un tiers en Langues, Littératures et Civilisations Etrangères, et un tiers distribué sur les autres départements.

**Vos élu·es de la liste « Penser et agir ensemble »**

**Soutenue par l'intersyndicale CGT, SUD Solidaires et SNESUP-FSU**